



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 045-214500498-20240326-2024032619-DE

n° d'enregistrement ACTES

## Conseil Municipal

### Délibération numéro 2024032619

Date de la  
convocation  
21.03.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures trente, les membres du  
Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Date  
d'affichage  
21.03.2024

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT,  
Yann GOLLION, Dominique BAUDOIN, Ilona BERNY-VILFROY, Christian AMEUR,  
Gilberte BADAIRE, François DAUBIN, Catherine FOUCAULT,  
Sophie THIRET épouse ALLION.

Nombres de  
membre

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 15

Absents donnant pouvoir: Sylvie VUILLET à Florence BONDUEL, Jonathan RÉMÉNÉ à  
Yann GOLLION, Aurélia BLOT à Jean-Claude TONDU, Aurélie DAUBIN à  
François DAUBIN.

Délibération  
2024032619

Pour 15  
Contre 0  
Abstention 0

#### Don Société EXEAU Manifestation culturelle « Esprits de la Forêt » 02.06.2024

Vu l'article L. 2242-1 du Code général des collectivités territoriales prévoyant que « *Le conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune* ».

Etant entendu que ce don n'est pas affecté de charge.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**Accepte le don de la société EXEAU (siren 434 032 645) d'un montant de 100 €.**

**Dit que cette recette sera affectée à l'organisation de la manifestation culturelle « Esprits de la Forêt » édition 2024.**

*Le Maire,*  
**Florence BONDUEL.**



*Le Secrétaire de séance,*  
**Sophie THIRET épouse ALLION,**  
*Conseillère municipale.*

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>